

Comment l'école et les parents peuvent collaborer ?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

Comment vous pouvez dénoncer ?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



Courriel



Rendez-vous



Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Mme Mélissa Taillefer, <small>technicienne en éducation spécialisée</small> 819 771-9773 p.802 771
Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854 736
Ligne Parents	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Service de police	819 246-0222
CISSS Outaouais	819 966-6510
Espace Outaouais	819 771-1546

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été approuvé au Conseil d'établissement.



Commission scolaire des
Portages-de-l'Outaouais

Pour un climat scolaire positif
notre plan de lutte
contre la violence et l'intimidation



À l'école Côte-du-Nord, l'équipe-école réagit pacifiquement !

Violence (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agissons ensemble !

Portrait de l'école

À l'école Côte-du-Nord, 83,1% des élèves se sentent en sécurité à l'école.

Les endroits à surveiller sont les salles de classe, les locaux du dîner et la cour de récréation.

85,7% de nos élèves se confient à un adulte de l'école lorsqu'ils vivent des situations de violence.

Nos objectifs cette année

Développer le sentiment de sécurité dans la salle de classe.

Faire connaître le rôle des témoins.

Augmenter à 85% le sentiment de sécurité chez tous nos élèves.

Ce que l'école va faire

Elle poursuivra les ateliers du projet *Pacifique*.

L'équipe s'engage à l'enseignement explicite des comportements attendus.

Elle encouragera nos élèves témoins à signaler une situation de violence ou d'intimidation.

Ateliers Projet pacifique

Surveillance accrues des zones vulnérables

Ajout d'une technicienne en éducation spécialisée en après-midi

Médiateurs à la récréation

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

Au moment MÊME où un acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur	Témoïn
<p>Mesures de soutien et d'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> ♣ Rencontre avec l'élève ♣ Mesure de protection ♣ Suivi individuel, de groupe ♣ Contrat d'engagement ♣ Rencontre avec le policier éducateur ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO) ♣ Soutien lors d'une dénonciation ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rapport au dossier ♣ Retrait de classe ♣ Travail communautaire ♣ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Perte de privilège ♣ Suspension interne/externe ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé
<p>Sanctions possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rapport au dossier ♣ Retrait de classe ♣ Travail communautaire ♣ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Perte de privilège ♣ Suspension interne/externe ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé
<p>Suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Interventions rapides ♣ Rencontre des différents acteurs ♣ Contact avec les parents ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation se règle 	